



GOLF CLUB LA CÔTE ET GOLF PARC SIGNAL DE BOUGY

Règlement sportif interne

Version du 1^{er} janvier 2023

Sommaire

Préambule

1. Commission sportive – composition	p. 2
2. Comportement des golfeurs	p. 2
3. Révision du handicap	p. 2
3.1. <i>Composition de la commission de handicap</i>	<i>p. 2</i>
3.2. <i>Principe de la révision du handicap</i>	<i>p. 2</i>
3.3. <i>Cas spécial</i>	<i>p. 2</i>
4. Cartes EDS (Extra Day Score)	p. 2
4.1. <i>Généralités</i>	<i>p. 2</i>
4.2. <i>Carte EDS sur 9 trous</i>	<i>p. 3</i>
5. Compétitions	p. 3
5.1. <i>Inscription</i>	<i>p. 3</i>
5.2. <i>Préférence pour l'heure de départ</i>	<i>p. 3</i>
5.3. <i>Publication de la liste des départs</i>	<i>p. 3</i>
5.4. <i>Non présentation à une compétition</i>	<i>p. 3</i>
5.5. <i>Matchplay annuel du Golf Club</i>	<i>p. 3</i>
5.6. <i>Marques de départs</i>	<i>p. 3</i>
5.6.1. <i>Généralités</i>	<i>p. 3</i>
5.6.2. <i>Seniors</i>	<i>p. 4</i>
5.6.3. <i>Juniors</i>	<i>p. 4</i>
5.7. <i>Coups reçus en compétition</i>	<i>p. 4</i>
5.8. <i>Départage en cas d'égalité dans un shot gun</i>	<i>p. 4</i>
5.9. <i>Remise des prix</i>	<i>p. 4</i>
5.10. <i>Compétitions à l'étranger</i>	<i>p. 4</i>
6. Catégorie juniors	p. 5
7. Protection des données personnelles	p. 5

Préambule

Ce règlement sportif interne est édicté par la commission sportive du Golf Club La Côte et le manager du Golf Parc du Signal de Bougy avec l'approbation du comité du Golf Club La Côte.

Il régit l'activité sportive du Golf Club La Côte et du Golf Parc du Signal de Bougy et s'applique à l'ensemble des golfeurs, membres du Golf Club La Côte ou visiteurs.

Son caractère est obligatoire. Tout contrevenant se verra convoqué voire sanctionné.

Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2022.

1. Commission sportive - composition

Les membres de la commission sportive sont désignés par le Comité du Golf Club La Côte au sein de son comité.

La commission sportive est composée du Capitaine du Golf Club, du Capitaine de la section compétitions, du Capitaine Seniors, de la Capitaine des Dames, du Capitaine Juniors, du spécialiste des règles de golf du Golf Club La Côte et du manager du Golf Parc du Signal de Bougy.

La commission sportive a en charge l'application de la politique définie par le comité dans son ensemble en matière d'animation sportive : préparation du calendrier des compétitions, organisation de ces compétitions, règlement des questions ou litiges durant les compétitions, organisation des événements importants du Club (Pro-Am, Grand Prix, rencontres interclubs, etc.). Elle désigne également le capitaine des équipes représentant le Golf Club à l'extérieur.

2. Comportement des golfeurs

Tous les utilisateurs des installations du Golf Parc du Signal de Bougy s'engagent à respecter l'ensemble des Règles du jeu de golf (y compris les règles locales) ainsi que tout ce qui concerne l'étiquette.

Tout contrevenant se verra averti ou sanctionné par la commission sportive.

3. Révision du handicap

3.1. Composition de la commission de handicap

La commission de handicap est composée du Capitaine du Golf Club, du spécialiste des règles du Golf Club La Côte et du Manager du Golf Parc du Signal de Bougy.

3.2. Principe de la révision du handicap

La révision annuelle des handicaps ("handicap review") des membres du Golf Club La Côte, prescrite par Swiss Golf à tous ses clubs membres, a lieu chaque année en début de saison. La date de la révision du handicap est fixée par la commission sportive.

Les handicaps sont modifiés si les résultats de la saison écoulée montrent que le membre a eu de la peine à jouer son handicap ou, à l'inverse, qu'il a systématiquement mieux joué que son handicap.

Les membres dont le handicap a été modifié par la révision annuelle sont informés par écrit.

3.3. Cas spécial

Un membre qui a été blessé ou qui a connu une pause prolongée indépendante de sa volonté peut, selon le point 3.16 du règlement EGA en vigueur, demander au Capitaine du Golf Club de revoir son handicap à la hausse s'il estime qu'il n'est plus en mesure de jouer son niveau de jeu. La Capitaine se réserve le droit de statuer sur la légitimité d'une telle demande et sa prise en compte ou non.

4. Cartes EDS (Extra Day Score)

4.1. Généralités

Un Extra Day Score est un résultat comptant pour le handicap qui est obtenu en dehors d'un tournoi. Toute carte EDS jouée à domicile doit être annoncée, payée, vérifiée et signée par le joueur et le marqueur avant d'être rendue le jour-même ou dans les meilleurs délais à la réception du Golf Parc

du Signal de Bougy. Si la réception est fermée, la carte sera déposée dans la boîte aux lettres devant le club house.

Une carte EDS réalisée sur un autre parcours de golf affilié à Swiss Golf doit être remise dans les meilleurs délais à la réception du Golf Parc du Signal de Bougy.

Les cartes EDS ne peuvent pas être réalisées à l'étranger mais uniquement sur les parcours des clubs affiliés à Swiss Golf.

Une carte EDS ne peut pas être réalisée si le joueur et le marqueur sont des juniors ou des membres d'une même famille. Il n'y a pas de restriction de handicap pour le joueur. En revanche, le marqueur doit avoir au minimum 36 de handicap.

Le Capitaine et la direction du Golf Parc se réservent le droit de ne pas valider une carte EDS qui ne remplit pas les conditions évoquées ci-dessus. La récidive pourra mener à des sanctions.

Les juniors ayant un handicap de 11.9 et plus bas ne peuvent pas faire de carte EDS.

4.2. Carte EDS sur 9 trous

Les joueurs dont le handicap est inférieur à 4,4 ne sont pas autorisés à rendre une carte EDS disputée sur 9 trous. Ils sont en revanche libres de disputer la compétition sur 9 trous pour le plaisir.

La formule de calcul pour la modification du handicap d'une carte EDS jouée sur 9 trous est la suivante : on rajoute 17 points au résultat net obtenu pour calculer le total des points qui rentrent dans le calcul du nouvel indice.

5. Compétitions

5.1. Inscription

L'inscription à une compétition ouvre 14 jours avant celle-ci à 9h00.

5.2. Préférence pour l'heure de départ

A l'exception du Championnat du Club, les joueurs peuvent choisir, au moment de leur inscription, une préférence d'heure de départ (tôt, milieu, tard) pour les compétitions OM (Ordre du Mérite). Les flights seront composés de joueurs de la même série.

5.3. Publication de la liste des départs

Avant sa publication officielle, une version de la liste des départs est envoyée pour validation au Capitaine.

La liste d'attente est gérée uniquement par la réception du Golf Parc.

La liste des départs d'une compétition est publiée l'avant-veille de l'événement à 12h00. Aucun changement ou désistement n'est accepté au-delà de ce délai de publication à l'exception d'un cas de force majeure.

5.4. Non présentation à une compétition

Toute personne inscrite à une compétition se verra facturer le montant du match fee si elle ne se présente pas au départ. Exception sera faite pour une personne présentant une excuse valable liée à un cas de force majeure.

5.5. Matchplay annuel du Golf Club

Le blocage d'un flight pour disputer une partie de matchplay du Golf Club n'est possible qu'à partir des 8^{èmes} de finales.

5.6. Marques de départs

5.6.1. Généralités

Le handicap d'un joueur détermine la couleur de ses marques de départs en compétition qui sont les suivantes :

Messieurs :

- Hcp 0 à 15 : tees blancs
- Hcp > 15.1 : tees jaunes

Dames :

- Hcp 0 à 18.4 : tees bleus
- Hcp > 18.5 : tees rouges

5.6.2. Seniors

Les règles suivantes sont appliquées uniquement aux compétitions des sections dames-seniors à l'exclusion de toutes les autres compétitions du Golf Club ou du Golf Parc.

La couleur des marques de départs pour les Seniors jusqu'à 75 ans dans l'année en cours est le jaune.

Ceux qui le désirent et qui sont âgés de 76 à 85 ans peuvent partir des tees bleus avec le nombre de points correspondant aux tees bleus messieurs.

Selon le même principe, les Seniors âgés de 86 ans et plus peuvent partir des tees rouges avec le nombre de points correspondant aux tees rouges messieurs.

La décision doit être annoncée officiellement et formellement en début de saison au capitaine des Seniors qui informera la réception du Golf Parc avant le lancement des compétitions de la section.

5.6.3. Juniors

Pour les juniors (jusqu'à 18 ans révolus), les couleurs des marques de départs en parties amicales et en compétitions sont les suivantes :

- Jusqu'à 12 ans révolus : rouges
- Jusqu'à 14 ans révolus : jaunes
- Dès 14 ans révolus : par rapport au handicap et aux séries du Golf Club La Côte (voir point 5.6.1)

Les coups reçus en compétition pour chaque catégorie de départ sont déterminés par le système officiel de rating du parcours en tenant compte du sexe du joueur.

5.7. Coups reçus en compétition

Afin d'équilibrer les chances de chacun en compétition, tous les handicaps supérieurs à 36 seront ramenés à 36 pour le calcul des coups rendus dans les compétitions individuelles ou par équipes disputées sur le parcours du Signal de Bougy.

En revanche, le handicap réel sera pris en compte pour le calcul de la variation du handicap suite au score individuel rendu dans une compétition individuelle.

5.8. Départage en cas d'égalité dans un shot gun

En cas d'égalité de points, le départage d'une compétition jouée en shot gun se fera uniquement sur les trous les plus difficiles et non pas sur les 9, 6 ou 3 derniers trous joués.

5.9. Remise des prix

Tout joueur classé doit être présent à la remise des prix physiquement s'il veut pouvoir recevoir son prix.

Même excusé, un joueur ne pourra pas prétendre à recevoir son prix.

Dans une compétition par équipe, il faut qu'au moins 1 joueur de l'équipe soit présent pour pouvoir recevoir son prix. Le prix de toute personne absente ou excusée sera tiré au sort.

Exception sera faite pour le Championnat du Golf Club, le matchplay annuel 1^{ère} et 2^{ème} série et le matchplay foursome où le trophée du joueur absent lui sera remis à son retour.

A l'exception du Championnat du Club où le champion et la championne du club sont les joueurs ayant réalisé les meilleurs scores lors du Championnat, tout junior classé reçoit automatiquement le prix de la catégorie « Juniors » du moment que le classement comporte cette catégorie-là.

5.10. Compétitions à l'étranger

Un membre du Golf Club La Côte qui dispute une compétition à l'étranger pourra voir sa carte compter si cette compétition est officielle et disputée selon les règles officielles du golf (R&A).

Cette carte devra être signée par le joueur et son marqueur, porter le sceau officiel du Golf Club où elle a été disputée et il faudra pouvoir l'identifier sur un site internet officiel.

Le classement officiel et final de la compétition devra être joint à la carte de score de même que les informations suivantes : nom précis du parcours sur lequel s'est jouée la compétition, CR (coups rendus), slope et CBA.

Il est de la responsabilité du membre du Golf Club La Côte de fournir en bonne et due forme dans les meilleurs délais la carte et les informations évoquées ci-dessus à la réception du Golf Parc du Signal de Bougy pour contrôle puis validation par le Capitaine.

Le Capitaine se réserve le droit de refuser toute carte qui ne respecte pas ces conditions.

6. Catégorie juniors

Un jeune est considéré comme appartenant à la catégorie « Juniors » jusqu'au terme de l'année de ses 18 ans. C'est donc bien l'année qui fait foi et pas la date de ses 18 ans.

7. Protection des données personnelles

En vertu de la loi fédérale sur la protection des données (LPD), vos coordonnées personnelles ne sont utilisées qu'à des fins internes dans un but administratif ou sportif (facturation, gestion des membres et compétitions, publication sur internet des listes de départs/résultats des compétitions, courriers internes et communication/newsletter) par le Golf Parc du Signal de Bougy, le Golf Club La Côte et Swiss Golf.

Ces données ne sont communiquées à aucune tierce personne ou entreprise.

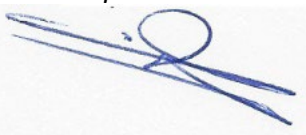
Dans le cadre des compétitions, seul les données suivantes sont publiées sur internet, sur le site internet du Golf Parc et de Swiss Golf : prénom, nom, club et handicap. La publication des données ne sert qu'à comparer les participants entre eux, ce qui est propre à un concours.

Le participant à une compétition peut demander que son nom soit retiré de la liste des résultats visibles publiquement jusqu'à 6 mois après le tournoi. Le traitement des données, la création et la publication des listes de départs et de résultats permettent de réaliser les prestations contractuellement dues. La publication des résultats après les 6 mois qui suivent le tournoi est basée sur l'intérêt prédominant de l'organisateur du tournoi.

Toute personne peut exiger de notre part une modification ou un effacement de ses données personnelles en écrivant un mail à : golfbougy@gmvd.migros.ch

Bougy-Villars, le 23 janvier 2023

Yves Seiler
Capitaine Club



Pierre-Alain Blanc
Capitaine Seniors



Marisa Baratti
Capitaine Dames



Marc Abersold
Capitaine sec. Compétitions



Didier Mounoud
Capitaine Juniors



Dominique Rohr
Spécialiste règles



Didier Allaz
Manager Golf Parc

